

Le régime Agirc-Arrco prouve sa solidité et les partenaires sociaux leur intelligence collective.

Les retraites complémentaires Agirc-Arrco seront revalorisées de 1,6% au 1er novembre 2024

Le régime Agirc-Arrco prouve sa solidité et les partenaires sociaux leur intelligence collective.

Les retraites complémentaires Agirc-Arrco seront revalorisées de 1,6% au 1er novembre 2024

Conformément à ses prérogatives, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco s'est réuni mardi 15 octobre pour décider de la revalorisation de la valeur de service du point applicable au 1er novembre.

Cette décision s'appuie sur les termes de l'ANI quadriennal conclu le 5 octobre 2023, à savoir une base de revalorisation sur l'inflation, moins un coefficient de 0,4 point ; base sur laquelle le conseil d'administration dispose d'une marge de manoeuvre en fonction du niveau de réserves du régime. Ainsi sur les bases des prévisions d'inflation de l'INSEE à 1,8% pour 2024 et un niveau de réserves adéquate à la discussion, la CFE-CGC a défendu une revalorisation des retraites qui aille au-delà de 1,4% et se rapproche de l'inflation.

Après discussions et compromis, le conseil d'administration a trouvé un point de convergence à mi-chemin, soit 1,6%. Ce compromis garantit une revalorisation effective des retraites complémentaires dont l'objet est de maintenir le pouvoir d'achat et permettre une revalorisation sans report.

La CFE-CGC considère que l'Agirc-Arrco est ainsi confortée à la fois dans sa solidité financière et sa gouvernance responsable qui a su faire preuve d'intelligence collective dans la période économique actuelle.